

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 9 décembre 2025 à 20 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Robert Bergeron, Christine Boutin, Jocelyn Brasseur, Harry Bird, Diane Desjardins, Vincent Jarry.

SONT ABSENTS : --

Formant quorum sous la présidence de madame Diane Desjardins, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Trois personnes sont présentes lors de la séance et quatre personnes y participent en ligne.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

4) ADMINISTRATION

- a. Adoption du Règlement 2025-12 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-01 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.
- b. Adoption du Règlement 2025-13 abrogeant et remplaçant le règlement 2020-05 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.
- c. Donation de l'imprimante Canon IR ADV 400IF à la COOP du Grand-Bois.
- d. Acceptation de l'offre de services de P.G. Solutions pour l'installation du logiciel Territoire en 2026.
- e. Annulation et remplacement de la résolution numéro 2025-08-126 au sujet de l'emprunt temporaire pendant les travaux de construction.
- f. Frais de formation des élus municipaux.
- g. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2026.
- h. Dépôt des déclarations pécuniaires des élus.

5) RESSOURCES HUMAINES

- a. Modifications de la Politique de gestion des ressources humaines.
- b. Embauche de Normand Blouin pour l'entretien de la patinoire durant l'hiver 2025-2026.
- c. Nomination de Maxime Racicot comme agent de liaison en santé et sécurité au travail.
- d. Ajustements salariaux pour l'année 2026.

- 6) **VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Appel d'offres publics pour des travaux de réfection et pavage d'une section du rang Vincent.
- 7) **URBANISME**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
 - b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 21 novembre 2025.
 - c. Nomination de madame Hélène Vincent comme membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU).
- 8) **ENVIRONNEMENT**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
 - b. Dépôt du compte-rendu du CCE de la réunion du 4 novembre 2025.
 - c. Adoption du Règlement 2025-14 modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement.
- 9) **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
 - b. Rapport du conseiller responsable de sentiers.
 - c. Nomination d'Alice Desaulniers comme représentante municipale auprès du Réseau Biblio de l'Estrie.
- 10) **SÉCURITÉ CIVILE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- 11) **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 12) **AFFAIRES DIVERSES**
- 13) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Diane Desjardins, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-12-217 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 11 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-11-202 doit être modifiée de la manière suivante :

« **CONSIDÉRANT QU'**elle a reçu deux soumissions de la part de :

- Mélissa Langlois, designer paysagiste, pour un montant de **5 865 \$** (taxes incluses) ;
- Natureden, architecture de paysage, pour un montant de 5 700 \$ (taxes incluses) »

2025-12-218 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 11 novembre 2025 avec la modification ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

- a. **Adoption du Règlement 2025-12 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-01 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 2025-12 a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 11 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-12-219 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-12 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-01 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.

ADOPTÉE

- b. **Adoption du Règlement 2025-13 abrogeant et remplaçant le règlement 2020-05 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 2025-13 a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 11 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-12-220 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-13 abrogeant et remplaçant le règlement 2020-05 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

ADOPTÉE

c. Donation de l'imprimante Canon IR ADV 400IF à la COOP du Grand-Bois.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé un contrat de location d'une nouvelle imprimante et qu'en conséquence elle doit se départir d'une ancienne imprimante Canon, modèle IR ADV 400 IF ;

CONSIDÉRANT QUE cette imprimante fait partie du domaine privé municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de l'imprimante est estimée à moins de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91.0.1 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité d'accorder une aide à tout organisme à but non-lucratif à vocation sociale qui offre de l'aide ou des services à des personnes physiques ;

CONSIDÉRANT QUE la COOP du Grand-Bois correspond à ces critères et qu'elle a manifesté son intérêt de la recevoir ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir la Coop du Grand-Bois dans l'accomplissement de sa mission d'aide à la communauté ;

2025-12-221 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité donne à la COOP du Grand-Bois l'imprimante Canon modèle IR ADV 400 IF.

ADOPTÉE

d. Acceptation de l'offre de services de P.G. Solutions pour l'installation du logiciel Territoire en 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise actuellement le logiciel de traitement de données Sygem, lequel ne sera plus mis à niveau par le fournisseur ;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur le remplacera par d'autres modules, dont la suite Territoire ;

CONSIDÉRANT QUE P.G. Solutions a fait une offre de services à la municipalité qui inclut les frais liés aux licences, services d'installation, d'activation, d'accompagnement, d'analyses, de développement personnalisé et/ou de formation pour le logiciel Territoire, le dossier central, le rôle d'évaluation, les permis en ligne, les dossiers des fosses septiques ;

2025-12-222 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l'offre datée du 11 mars 2025 de la part de P.G. Solutions pour un montant total de 32 210,60 \$, ce montant étant inclus au budget 2026 ;

QUE le nouveau logiciel soit installé au cours de l'année 2026.

ADOPTÉE

**e. Annulation et remplacement de la résolution
numéro 2025-08-126 au sujet de l'emprunt
temporaire pendant les travaux de construction.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le 5 août 2025 la résolution numéro 2025-08-126 laquelle doit être annulée et remplacée par la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1093 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'elle détermine.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué des travaux de démolition et de reconstruction du chalet du parc municipal et qu'elle couvre une partie des coûts de construction à l'aide des subventions à recevoir de la part de divers ministères et organismes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectuera au cours de la période 2025-2028 divers travaux de voirie et d'infrastructure dont les coûts seront couverts en tout ou en partie par la subvention du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra une subvention de 125 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives du ministère du Sport, des loisirs et du plein air, en vertu de l'entente et de son amendement signé le 25 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit recevoir une subvention de 75 000 \$ dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, tel qu'annoncé dans la lettre datée du 15 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit recevoir une subvention du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, d'un montant

de total de 685 993 \$, tel qu'annoncé dans la lettre du 18 juillet 2024 ;

2025-12-223 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité obtienne de la part de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog :

- un emprunt temporaire de 125 000 \$;
- un emprunt temporaire de 75 000 \$ et
- un emprunt temporaire de 685 993 \$;

QUE la mairesse, Diane Desjardins et la directrice générale, Cristina Oana Chiurtu soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour l'émission des emprunts.

ADOPTÉE

f. Frais de formation des élus municipaux.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2024-20 sur la rémunération des élus municipaux prévoit à l'article 7 que le Conseil municipal est autorisé à rembourser les membres du Conseil pour les dépenses encourues pour le compte de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux sont obligés par la loi de suivre une formation en éthique et en déontologie, ainsi qu'une formation générale sur les enjeux municipaux ;

2025-12-224 **Il est proposé par Christine Boutin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité couvre les frais de ces deux formations obligatoires pour tous les élus municipaux.

ADOPTÉE

g. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* stipule que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1 du *Code municipal* stipule que le greffier-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.

2025-12-225 **Il est proposé par Christine Boutin
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h, à l'exception de la séance du 8 décembre, laquelle débutera à 20h :

- | | |
|--------------|---------------|
| • 13 janvier | • 7 juillet |
| • 3 février | • 4 août |
| • 3 mars | • 9 septembre |
| • 8 avril | • 6 octobre |

- 5 mai
- 2 juin
- 3 novembre
- 8 décembre

ADOPTÉE

h. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

CONSIDÉRANT QUE l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que les élus doivent déposer leurs déclarations d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours suivant la proclamation de leur élection;

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations des sept personnes élues lors des élections 2025.

5) RESSOURCES HUMAINES

a. Modifications de la Politique de gestion des ressources humaines.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut reconnaître la disponibilité de ses employés qui effectuent parfois du temps supplémentaire pour répondre à des urgences ou à des besoins ponctuels de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'elle veut permettre aux employés de bénéficier du temps supplémentaire accumulé ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de gestion de ressources humaines prévoit à l'article 6.1.4 qu'un employé peut accumuler jusqu'à 70 heures de temps supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur veut offrir une certaine flexibilité aux employés, quant aux heures de travail, tout en s'assurant que le service envers les citoyens soit assuré ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se propose d'offrir des conditions de travail équitables, en prenant en considération les taux d'inflation et les recommandations de la CNESST ;

CONSIDÉRANT QUE les tâches requises dans le cadre du poste de spécialiste de l'expérience citoyen correspondent mieux à un poste d'adjointe administrative et réceptionniste ;

2025-12-226

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'article 6.1.4 soit modifié de la manière suivante :

« Le dépassement du temps de travail normal, soit 35 heures par semaine, est généralement payé à taux et demi, et les employés ont le choix de se le faire payer en temps ou en salaire. L'employé peut accumuler un maximum de **100 (cent)** heures dans sa banque de temps ; une fois ce plafond atteint, le temps supplémentaire sera payé en salaire seulement. Si l'employé choisit d'être payé en temps, il devrait fixer ces heures prioritairement au cours des périodes déterminées par la municipalité et se situant à des moments où il affectera le moins possible les services aux citoyens et ce, avant la fin de l'année. Cependant, tout dépassement de temps doit être autorisé par la direction générale. »

QUE l'article 6.1.1 de la PGRH soit modifié comme suit :

« La semaine de travail normale, pour un employé à temps plein, est de trente-cinq (35) heures, réparties du lundi au vendredi. La période de dîner de quarante-cinq (45) minutes non-rémunérées n'est pas incluse dans le calcul des heures de travail effectif.

Périodes de travail obligatoires

Tous les employés doivent être disponibles pendant les heures de bureau affichées, soit de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 de lundi à jeudi et de 9 h 00 à 12 h 00 le vendredi.

Lundi au jeudi

Du lundi au jeudi, l'employé choisit, à l'intérieur des plages prévues au présent article, son heure quotidienne de début de travail parmi les options suivantes : 7 h 30, 8 h, 8 h 30 ou 9 h, tout en s'assurant qu'il respecte les périodes de travail obligatoires et les besoins opérationnels du service.

Vendredi

Le vendredi, l'employé choisit son heure quotidienne de début de travail parmi les options suivantes : 8 h, 8 h 30 ou 9 h, tout en s'assurant qu'il respecte la période de travail obligatoire et les besoins opérationnels du service. »

QUE le montant du remboursement des frais de déplacement soit augmenté à 0,64\$/km.

QUE le titre du poste de spécialiste de l'expérience citoyen soit remplacé par celui d'adjointe administrative et réceptionniste ;

QUE ces modifications entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE

b. Embauche de Normand Blouin pour l'entretien de la patinoire durant l'hiver 2025-2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit préparer et entretenir la patinoire du parc municipal pendant l'hiver 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du chalet et du système septique seront finalisés au cours du mois de décembre et que cela permettra la préparation de la patinoire, dépendamment de conditions météorologiques ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Blouin a manifesté son intérêt et sa disponibilité à s'occuper de l'arrosage et du déneigement de la patinoire ;

2025-12-227

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité embauche Normand Blouin sur un poste temporaire d'aide à l'entretien de la patinoire, à raison d'un maximum de 160 heures pour la saison, du 1^{er} décembre 2025

au 27 mars 2026, selon les conditions salariales convenues avec l'employeur.

ADOPTÉE

c. Reconnaissance de la nomination de Maxime Racicot comme agent de liaison en santé et sécurité au travail.

CONSIDÉRANT QUE l'article 167 de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* prévoit que « les travailleurs non représentés par une association accréditée désignent un agent de liaison en santé et en sécurité, selon le mode de nomination qu'ils déterminent entre eux. »

CONSIDÉRANT QUE cette nomination par les travailleurs peut se faire par vote, par consensus ou par l'acceptation de la seule candidature déposée ;

CONSIDÉRANT QUE les employés de St-Étienne-de-Bolton ont choisi par consensus Maxime Racicot comme agent de liaison ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'agent de liaison est de faire le lien entre l'employeur et les employés de l'organisme en matière de santé et sécurité au travail, en conformité avec les prévisions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 33 du Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement, le temps minimal que l'agent de liaison peut consacrer mensuellement à l'exercice de ses fonctions (à l'exception de celles prévues au paragraphe 2°, 6° et 7° du premier alinéa de l'article 90 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*) est de quatre heures ;

2025-12-228

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité reconnaisse la nomination par les employés de M. Racicot comme agent de liaison.

QUE l'agent de liaison puisse consacrer entre quatre et six heures mensuellement à l'exercice de ces fonctions, sans perte de salaire.

ADOPTÉE

d. Ajustements salariaux pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se propose d'offrir des conditions salariales compétitives pour assurer la rétention de personnel et reconnaître le travail effectué par ses employés ;

CONSIDÉRANT QU'elle a effectué une étude du marché d'emploi, en prenant en considération les salaires de quelques municipalités voisines, ainsi que des rapports sur le niveau des salaires des employés municipaux produits par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ainsi que par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette analyse, il a été constaté que trois postes sont rémunérés en dessous de la moyenne du

marché et qu’il serait donc adéquat que les salaires de ces postes soient réajustés ;

2025-12-229 **Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Harry Bird
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le salaire de Mme Catherine Vincent, adjointe administrative et réceptionniste soit augmenté d’un échelon en plus de celui prévu selon la *Politique de gestion des ressources humaines (PGRH)* actuelle ;

QUE le salaire de Mme Alice Desaulniers, chargée de projets, soit augmenté de deux échelons en plus de celui prévu selon la PGRH ;

QUE le salaire de M. Maxime Racicot soit augmenté d’un échelon en plus de celui prévu selon la PGRH ;

QUE les salaires des autres employés soient augmentés d’un échelon, selon les prévisions actuelles de la PGRH ;

QUE ces modifications entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE

6) VOIRIE
a. Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b. Appel d’offres publics pour des travaux de réfection et pavage d’une section du rang Vincent.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les plans et devis provisoires pour la réfection et le pavage d’une section du rang Vincent ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devront être effectués au printemps 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux seront couverts en partie par la subvention du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, ainsi que par la subvention du Programme d’aide à la voirie locale – Projets particuliers d’amélioration (PAVL-PPA) ;

2025-12-230 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité publie un appel d’offres public sur le site SEAO afin d’obtenir des soumissions pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois de novembre 2025 est présenté par monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 21 novembre 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par monsieur Jocelyn Brasseur, conseiller responsable de l'urbanisme.

c. Nomination de madame Hélène Vincent comme membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU).

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2023-10 concernant la constitution du Comité consultatif en urbanisme (CCU) prévoit, à l'article 9, que le Comité consultatif en urbanisme est composé de neuf membres ;

CONSIDÉRANT qu'un poste de membre est devenu vacant à la suite de la démission de madame Charlene Boutin ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de nouveaux membres du CCU s'effectue par résolution du Conseil municipal ;

2025-12-231

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil nomme madame Hélène Vincent comme membre du Comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement, présente le rapport du mois.

b. Dépôt du compte-rendu du CCE

Le compte-rendu du comité consultatif en environnement du 4 novembre 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par M. Jarry.

c. Adoption du Règlement 2025-14 modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 2025-14 a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 11 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-12-232 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2025-14 modifiant le règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable de loisirs et de la culture.

Monsieur Robert Bergeron, conseiller responsable de loisirs et de la culture, présente le rapport du mois.

b. Rapport du conseiller responsable de sentiers.

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de sentiers, présente le rapport du mois.

c. Nomination d’Alice Desaulniers comme représentante municipale auprès du Réseau Biblio de l’Estrie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a été invitée à nommer un représentant auprès du Réseau Biblio de l’Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir les activités du Réseau et être au courant de ses activités et décisions ;

2025-12-233 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité nomme Mme Alice Desaulniers, chargée de projets, comme représentante de Saint-Étienne-de-Bolton auprès du Réseau Biblio de l’Estrie.

ADOPTÉE

10) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport mensuel du conseiller responsable de la sécurité civile.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 9 décembre 2025

Fournisseur	Description	Montant
ANIMATIONS CLIN D'OEIL	Animation activités au parc	919,80 \$
BELL MOBILITÉ	Cellulaires - Novembre 2025	198,48 \$
BUROPRO CITATION	Fourniture de bureau	70,52 \$
BUROPRO CITATION	Agrafes Toshiba	108,08 \$
BUROPRO CITATION	Agrafes Toshiba	96,58 \$

BUOPRO CITATION	Déménagement d'étage imprimante Canon 5235	413,91 \$
BUOPRO CITATION	Configuration après déménagement Canon 5235	84,16 \$
BUOPRO CITATION	Lecture de compteur	193,08 \$
BUOPRO CITATION	Lecture de compteur	7,44 \$
CAIN LAMARRE	Honoraires professionnels - Dossier général	108,15 \$
CAIN LAMARRE	Services professionnels rendus	3 638,72 \$
CHACHA COMMUNICATIONS INC.	Refonte site web	5 605,03 \$
CHACHA COMMUNICATIONS INC.	Mise à jour carte touristique et dépliant-2e paiement	1 149,75 \$
COGECO CONNEXION INC.	Internet - Décembre 2025	103,42 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 1er décembre au 1er janvier 2026	222,48 \$
CORPORATION LOISIRS ET CULTURE DE	Subvention pour souper théâtral 5 déc. 2025	419,83 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Plans et devis définitifs - Travaux sur 1er Rang	14 946,75 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Honoraires pour inspections du chantier	7 105,46 \$
ENGLOBE CORP.	Contrôle de qualité des matériaux	2 295,59 \$
ENVIRO5	Vidanges de fosse septique (8)	2 591,54 \$
ESPACE VITAL ARCHITECTURE INC.	Services durant la construction	5 051,98 \$
ESPACE VITAL ARCHITECTURE INC.	Services additionnels - Coordination équipes	23 483,64 \$
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Heures de pépines du Parc et Bolton Centre	275,94 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Nivelage des chemins	91,98 \$
EXCAVATION L.G. INC.	Nivelage des chemins	459,90 \$
FINANCEMENT COMMERCIAL NORTHPOINT INC.	Location Toshiba - 18 nov 2025 au 17 février 2026	551,53 \$
GOLIAX	Poteau 911 pour signalisation	590,17 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité station de lavage - 18 sept au 14 nov 2025	33,91 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage parc du 19 septembre au 17 novembre 2025	284,20 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité mairie du 19 septembre au 17 novembre 2025	1 599,80 \$
IMPRIMERIE CRM	Commandite - Bottin 2026 - Table de concertation ainés	229,95 \$
INFORMATIQUE ASR	Firewall - Frais du 17 novembre au 16 décembre 2025	126,42 \$
INFORMATIQUE ASR	Frais de soutien informatique - ordinateur DG	24,43 \$
INFORMATIQUE ASR	Plan téléphonie - 6 déc au 5 jan 2026	393,22 \$
LE MECANO DU VILLAGE	Changement d'huile, pneus à changer et pièces	242,44 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	Versement 1/6 - Déneigement novembre 2025	53 161,43 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires - Ponceaux Bolton Centre	1 263,29 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires - Stationnement bureau municipal	2 751,90 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires - Pavage rang Vincent	4 593,25 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Numéro civiques (1) - nom de rue (1)	69,56 \$
MODULE2GO	Roulotte pour la période des travaux - Chalet du parc	726,88 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibration - Décembre 2025	910,00 \$
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	Entente déneigement 2025 - ch Quatre-Goyette	1 166,94 \$
RICOVA SERVICES INC.	Cueillette matières résiduelles et organiques	7 888,83\$
SOS BORNES SÈCHES INC.	Réparation borne sèche à l'étang Grass - ch. Bolton Centre	1 091,61 \$
SPA DES CANTONS	Traitement de plainte	450,00 \$

STECOR INC.	Versement 1/5 - Déneigement - Tour/Versant/Escarp 25-26	3 219,30 \$
TREMBLAY GILLES	1er versement - Déneigement stationnement église	574,87 \$
ZONE-ÉCO	Traitement matières organiques et résidentiel	1 177,33 \$
TOTAL		152 763,47 \$

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n’a été effectuée.

2025-12-234 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur appuyé par Christine Boutin et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-12-235 **Il est proposé par Harry Bird appuyé par Christine Boutin et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 21 h 35, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Diane Desjardins

Mairesse

Cristina Chiurtu

Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Diane Desjardins, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.